16 OCTOBRE 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 16 octobre 2018.

Monsieur Mario Besner, directeur général par intérim est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

Environ 40 personnes étaient présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste No 1,
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2.
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3.
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4,
Monsieur Marc Lamarre au poste No 5
Monsieur François Ledoux, au poste No.6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 **2018-10 -253 Adoption de l'ordre du jour;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lestage, appuyé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin, et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour, à savoir

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1 Adoption 2018 du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018;

3.3 Résolution approuvant l'offre de service de photographie des élus;

3.4 Avis de motion 2018-09-13 règlement;

3.5 Signature mairesse et directeur général protocole d'entente projet domiciliaire Jardin Saint-Jacques.

16 OCTOBRE 2018

4. FINANCES ET TRÉSORER

4,1_ Adoption des comptes à payer ;

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

5.1 Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur ;

5.2 Informations concernant la bibliothèque municipale ;

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRAVAUX PUBLIC

9.1 Résolution approuvant l'octroi à Eurovia Québec construction inc du contrat pour la réalisation des travaux de réfection du pavage du rang du Coteau et de la montée Langevin;

9.2 Offre de service entretien d'automne terrain de soccer;

9.3 Environor Canada Inc. Traitement du manganèse;

9.4 Résolution approuvant l'octroi à Excavation R. Fortier et fils inc. du contrat pour le nettoyage de fossé et la reconstruction d'un ponceau sur la montée Gagné;

9.5 Résolution approuvant l'installation de panneaux de signalisation dans les parcs municipaux relativement aux lois sur le tabagisme et le cannabis;

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Résolution approuvant la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction de trois remises communautaires à une distance de 1.5 mètre de la ligne de lot latérale sur le lot 5 645 726;

10.2 Résolution concernant la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture et l'aliénation du lot 5 260 341 (218 rang St-André);

16 OCTOBRE 2018

11. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

12. <u>DONS</u>

13. DIVERS

13.1Demande aide financière Apprendre en Cœur ;

13.2Demande aide financière Fabrique Saint-Cyprien.

14. 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

15. PROCHAINE RENCONTRE (13-11-2018)

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier

<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES</u>

<u>2018-10-254 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 ;</u>

Les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 septembre 2018, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de dispenser le directeur général d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 tel que présenté et rédigé.

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

<u>2018-10-255- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018;</u>

Les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 25 septembre 2018, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de dispenser le directeur général d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2018 tel que présenté et rédigé.

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

16 OCTOBRE 2018

2018-10-256- Résolution approuvant l'offre de service de photographie des élus;

Attendu la volonté du conseil de réaliser un cadre avec photos individuelles des membres du conseil 2017-2021;
Considérant les offres de services reçues de Girard. Roy Gestion Communication de 1092.26$ taxes incluses et de May Taratuta de 650$;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'octroyer à May Taratuta, au coût de 650$, la réalisation du cadre avec photos des élus municipaux 2017-2021 au coût de 650$ sans taxe.
Que le dépense soit imputée au fonds général.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-10-257 –Avis de motion et projet de règlement d'emprunt projet domiciliaire Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2015-325 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* et ses amendements (ci-après le « Règlement »);
CONSIDÉRANT que selon ce Règlement, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (ci-après la « Municipalité ») est autorisée à signer une entente relativement à l'exécution de travaux municipaux;
CONSIDÉRANT que Construction Beaudin & Courville inc. souhaite convenir d'une entente afin de réaliser lesdits travaux;
CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux réalisés dans le cadre de la phase IIB dudit projet bénéficieront, en partie, au lot 2 711 547 du Cadastre du Québec;
CONSIDÉRANT que suivant l'article 11 dudit Règlement, la Municipalité assume des travaux municipaux pouvant bénéficier à d'autres immeubles que ceux du promoteur;
CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux municipaux de la phase IIB est estimé à 377 670,33 $;
CONSIDÉRANT que la part attribuable aux autres immeubles que ceux du promoteur s'élève à 113 467,05 $;
CONSIDÉRANT que la Municipalité ne dispose pas des sommes nécessaires afin d'assumer sa part des travaux; 2

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :
ARTICLE 1

Le Préambule fait partie intégrante du présent Règlement.
ARTICLE 2

Le présent Règlement a pour objet d'autoriser le paiement et le financement de la part de la Municipalité relativement aux travaux décrétés par l'entente à intervenir avec Construction Beaudin & Courville Inc. concernant la réalisation des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout sur les lots 5 838 722, 5 838 723 et 5 645 726 du Cadastre du Québec, tels qu'illustrés au plan préparé par la firme Les Services EXP numéro de dossier MTL-00222907-A0 feuille C01 à C06 daté du 18 novembre 2014 ainsi qu'à l'estimation des coûts datée du 17 juillet 2018 jointe au présent Règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe « A ».
ARTICLE 3

À cette fin, le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 113 467,05 $.
ARTICLE 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues au présent Règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 113 467,05 $ sur une période de XXX ans.
ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent Règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposés situés à l'intérieur du bassin de taxation, tel que décrit en Annexe « B » faisant partie intégrante du présent Règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basé sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent Règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent Règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante. 3

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent Règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent Règlement. Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années.
Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention qui sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
ARTICLE 8

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Marie-Ève-Boutin, que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-373 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égout (Rue des Forgeron) dans le cadre d'une entente avec le promoteur concernant la phase IIB du développement domiciliaire Jardins Saint-Jacques.

2018-10-258 – Signature mairesse et directeur générale protocole d'entente projet domiciliaire Jardin Saint-Jacques ;

CONSIDÉRANT que le ***Construction Beaudin et Courville Inc.,*** souhaite réaliser le projet de développement du ***Développement domiciliaire Jardin Saint-Jacques*** (ci-après le « Développement »);
CONSIDÉRANT que le ***Construction Beaudin et Courville Inc.,*** a complété les travaux des Phases I et IIA du Développement;
CONSIDÉRANT que le ***Construction Beaudin et Courville Inc.,*** souhaite entreprendre les travaux de la Phase IIB du Développement;
CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2015-328* sur les ententes relatives aux travaux municipaux et ses amendements;
CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente entre la municipalité et Construction Beaudin et Courville Inc. est réalisé et accepté par les deux parties;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'autoriser la mairesse et le directeur générale à signer le protocole d'entente ***Développement domiciliaire Jardin Saint-Jacques Phase IIB.***

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

FINANCES ET TRÉSORIE

2018-10 –259 Résolution approuvant l'adoption des comptes à payer;

Il est proposé par M. Alain Lestage et appuyé par M. François Ledoux et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2018.

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;

16 OCTOBRE 2018

Aucune information.

Informations concernant la bibliothèque municipale

INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE 19h10.

Mme Marie-Ève Boutin informe les citoyens sur les revenus de vente qui seront éventuellement remis à l'entraide lors du temps des fêtes;

M Richard Lestage informe les citoyens qu'un dépouillement d'arbre de Noël se tiendra cette année mais que la date reste à déterminer.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS 19H10

Un citoyen soulève que les comptes à payer ne sont pas disponibles depuis 2 séances et que l'ordre du jour n'apparait pas sur le site web de la municipalité. Le directeur général s'engage à y remédier.
Mme Boucher du Domaine du Lac Mineur s'interroge sur l'avancement du dossier du déneigement de la route l'accès principal au Domaine.
Mme Boucher demande le niveau d'avancement du dossier du SSI.
M Ogden se plaint des nuisances de la carrière en terme de bruit, danger de la circulation et état de la propreté du chemin.

Fin de la période de question à 19h20

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune information

TRAVAUX PUBLICS

2018-10-260 – Résolution approuvant l'octroi à Eurovia Québec construction inc du contrat pour la réalisation des travaux de réfection du pavage du rang du Coteau et de la montée Langevin ;

Considérant la résolution 2018-03-69 approuvant les travaux de voirie à effectuer pour 2018 et autorisant le lancement d'appel d'offre pour ces travaux;
Considérant la résolution 2018-04-100 approuvant l'offre de service professionnel pour la conception et devis ainsi que la surveillance des travaux sur la montée Langevin, montée gagné et le rang du Coteau;
Considérant l'appel d'offre sur SEAO GEN-18-668 travaux de réfection de pavage rang du Coteau et la montée Gagné;
Considérant les soumissions obtenues de Eurovia Québec construction au coût de 909 887,98 $ taxes incluses et des Sintra Inc de 962 665.78 taxes incluses;
Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du Conseil présents d'octroyer la réalisation des travaux de réfection du pavage du rang du Coteau et le montée Langevin à EuroVia Québec construction au coût de 909 887,98 $ taxes incluses.
Que la dépense soit imputée au fonds de carrières

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-10-261 – Offre de service entretien d'automne terrain de soccer;

Considérant les investissements majeurs en 2018 pour un nouveau terrain de soccer;
Considérant l'importance de l'entretien automnal;
Considérant les offres de services de Multi-Surface Giguère de 6 156 $ taxes en sus et de Pelouse Santé de 4 365 $ taxes en sus;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'octroyer le contrat d'entretien du terrain de soccer à Pelouse Santé au coût de 4 365 taxes en sus.
Que la dépense soit imputée au fonds de parc.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-10-262– Environor Canada Inc. Traitement du manganèse ;

Considérant la présence de manganèse dans le réseau d'aqueduc de la municipalité;
Considérant que malgré que l'eau du puits contienne une certaine quantité de manganèse, dont le taux était de 0,045 mg/l Mn mais que cette concentration est très près de la norme esthétique de 0,050 mg/l Mn;
Considérant qu'il est normal d'avoir des épisodes de couleur et de l'accumulation de dépôts dans le réseau de distribution;
Considérant les effets indésirables non seulement pour les citoyens mais l'accumulation de dépôts indésirables dans les conduites de distribution qui peut être résolu avec l'application de l'ENV PYRO 50, un produit certifié NSF pour une application en eau potable;
Considérant l'offre au coût de 925 $ taxes en sus par année afin de remédier à ce problème;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du Conseil présents, d'accepter l'offre d'Environor Canada Inc au coût annuel de 925 $ taxes en sus.
Que la dépense soit imputée au fonds général

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-10-263 – Résolution approuvant l'octroi à Excavation R. Fortier et fils Inc. du contrat pour le nettoyage de fossé et la reconstruction du ponceau sur la montée Gagné;

Considérant la résolution 2018-03-69 approuvant les travaux de voirie à effectuer pour 2018 et autorisant le lancement d'appel d'offre pour ces travaux;
Considérant la résolution 2018-04-100 approuvant l'offre de service professionnel pour la conception et devis ainsi que la surveillance des travaux sur la montée Gagné;
Considérant que seulement un (1) soumissionnaire a déposé une offre suite à une invitation à cinq (5) entreprises;
Considérant l'offre de Excavation R. Fortier et fils Inc. au coût de 42 597,09 $ taxes incluses;
Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'octroyer le contrat de nettoyage de fossé et reconstruction du ponceau sur la montée Gagné au coût de 42 587,09 $ taxes incluses;
Que la dépense soit imputée au fonds des carrières

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-10-264- Résolution approuvant l'installation de panneaux de signalisation dans les parcs municipaux relativement aux lois sur le tabagisme et le cannabis;

Considérant les nouvelles lois en lien avec le cannabis;
Considérant qu'il faut rappeler la loi entourant la consommation de cannabis, tabac et vapoteur;
Considérant la décision d'installer des panneaux relativement à ces lois;
Considérant l'offre par Signel Services de 214.20 $ taxes en sus et de Martech de 320 $ taxes en sus;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du Conseil présents, d'acquérir chez Singnel Services les panneaux au coût de 214.20 $ taxes en sus pour installation dans les parcs de la municipalité soit :
1. Parc Camille Beaudin via accès Édouard VII
2. Parc Camille Beaudin via accès rue Bourdeau
3. Place Dr Bénonie Guérin
4. Parc de la rue des Meuniers
5. Parc du triangle
6. Accès au Sentier piétonnier
Que la dépense soit imputée au fonds de parc.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2018-10-265- Résolution approuvant la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction de trois remises

communautaires à une distance de 1.5 mètre de la ligne de lot latérale sur le lot 5 645 726;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est adressée au Conseil municipal concernant l'implantation de trois remises communautaires sur le lot 5 645 726;
Considérant que la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme;
Considérant que ce lot est de forme irrégulière;
Considérant que le demandeur ne peut respecter la marge de six mètres exigés à l'article1.1.2.3 du règlement 1200-2018 ;
Considérant que la marge latérale prévue des bâtiments principaux est de 9.1mètres;
Considérant la recommandation positive du CCU d'approuver la dérogation mineure 2018-1022 afin d'autoriser la diminution de 4.5 mètres la distance minimale libre entre les bâtiments accessoires du 1184 à 1188 rue des Meuniers de la ligne de lot latérale;
Considérant la recommandation du CCU d'atténuer l'impact par la plantation d'un écran végétal à l'arrière de chacune des trois remises donnant sur la cour de l'école;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction de trois remises communautaires à une distance de 1,5 mètres de la ligne de lot latérale sur le lot 5 645 726 incluant la plantation d'un écran végétal.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-10-266- Résolution concernant la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture et l'aliénation du lot 5 260 341 (218 rang St-André);

Considérant le règlement de lotissement d'un lot non desservi d'un corridor riverain qui doit avoir une superficie minimale de 3 700 mètres carrés;
Considérant que sur le lot 5 260 341 la CPTAQ a reconnu les droits résidentiels sur une superficie de 1809 mètres carrés et d'aliénation à des fins autres que l'agriculture;
Considérant qu'une superficie additionnelle de 1 400 mètres carrés est nécessaire afin de respecter les règlements de lotissement et relatifs à l'environnement;
Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'appuyer la demande d'autorisation à

la CPTAQ pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture et l'aliénation du lot 5 260 341 (218 rang St-André).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

DONS

2018-10-267-Demande aide financière Apprendre en Cœur

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'octroyer un montant de cent dollar à l'organisme Apprendre en Cœur.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2018-10-268-Demande aide financière Fabrique Saint-Cyprien.

l est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'octroyer un montant de cent-cinquante-dollars à la Fabrique de Saint-Cyprien

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ꕥ ADOPTÉ ꕥ

2ième PÉRIODE DE QUESTIONS
Début de la période de questions 19h35

Remerciement du représentant de la fabrique de Saint-Cyprien pour l'aide financière de la municipalité.
Question de M. Beaudin sur l'évaluation prochaine du directeur général par intérim en fonction d'une future permanence à ce poste.
Fin de la période des questions à 19h42

2018-10-269- Levée de la séance ordinaire.
Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lestage, appuyé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à 19h35.

_____
Lise Sauriol, mairesse

_____
Mario Besner, directeur général par intérim

ꕥ